

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

Publié le 08/03/24
Mis en ligne le 11/03/24

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars, à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 01/03/24

Etaient présents : Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Benoît LASCOUX, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Philippe BAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. Thierry BAILLET à M. Erwan GARGADENNEC, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Henri LECLERE, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Françoise OTT à Mme Christine MARRACHELLI, M. Ludovic PINGAUD à M. Christophe MOUTAUD, Mme Corinne TONDUF à M. François VALLES, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHOZZINI à M. Pierre AUGER,

Etaient excusés : Mme Olivia BOULANGER, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON,

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 10

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 51

Secrétaire de séance : M. Christophe MOUTAUD

FINANCEMENT DU DISPOSITIF : 'SAVOIR ROULER A VELO'

Rapporteur : M. Pierre AUGER

CONTEXTE

La communauté d'agglomération du grand Guéret a répondu en 2022, à un appel à projet de l'ADEME, A VELO 2.

Dans ce cadre, elle cherche à développer l'usage du vélo au quotidien pour tous les publics, notamment les plus jeunes.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240307-32_24-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

Le Savoir Rouler à Vélo (SRAV – voir descriptif en annexe) a été lancé en avril 2019, dans le cadre du plan vélo et mobilités actives, initié par le gouvernement, dont l'objectif est de multiplier par trois, l'usage du vélo en France. Il est subventionné jusqu'à fin 2024.

Grâce à un cycle de 10 heures de formation minimum, le SRAV permet aux enfants de 6 à 11 ans de devenir autonomes à vélo et de savoir se déplacer en sécurité sur la voie publique.

CHOIX DE L'INTERVENANT

4 intervenants sont actuellement formés sur le territoire :

- Recyclabulle
- Creuse Oxygène
- USEP
- UFOLEP

La sélection des intervenants sera faite en concertation avec les écoles. Les intervenants devront être en mesure de proposer des vélos aux enfants qui n'en disposeraient pas, ainsi qu'un nombre suffisant d'animateurs, pour encadrer la sortie en situation réelle.

Pour encadrer cette action, le taux d'un adulte pour 6 élèves est recommandé. Un intervenant certifié SRAV est indispensable. Les autres adultes peuvent être des parents d'élèves agréés par l'Education Nationale ou l'instituteur (trice).

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240307-32_24-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

BUDGET PREVISIONNEL

Un cycle SRAV complet pour une classe de 25 élèves revient à environ 1000€ HT, soit 1200€ TTC. Il est proposé pour 2024 de consacrer 6000€ TTC à ce programme.

Dépenses		Recettes	
Intervenants SRAV	6 000€	Génération Vélo – subvention CEE (50%)	3 000€
		Communes concernées (25%)	1 500€
		Communauté d'Agglomération (25%)	1 500€
TOTAL	6 000€	TOTAL	6 000€

CRÉDITS BUDGÉTAIRES A AFFECTER A L'OPERATION							
Budget	Section	Objet	Chapitre	Compte	Service	Code Gestionnaire	Montant
Principal	Fonctionnement	Contrats de prestation de service	011	611	8241	0757	6 000€

Vu l'avis favorable du groupe de travail « vélo », donné le 27 novembre 2023, réunissant les partenaires et communes de l'agglomération, sur le principe de consulter les communes sur le dispositif « savoir rouler à vélo »

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident :

- D'approuver le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessus ;
- D'allouer 6 000€ à ce programme sur le budget 2024 ;
- D'autoriser M. Pierre AUGER, Vice-Président en charge de la transition énergétique à signer tout document afférent à ce dossier ;
- D'autoriser M. Pierre AUGER, Vice-Président en charge de la transition énergétique à le mettre en œuvre et à demander les subventions associées.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA

Le secrétaire de séance

Christophe MOUTAUD



Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240307-32_24-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

Quelles sont les 3 étapes du programme Savoir Rouler à Vélo ?

Savoir Pédaler : maîtriser les fondamentaux du vélo

Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.

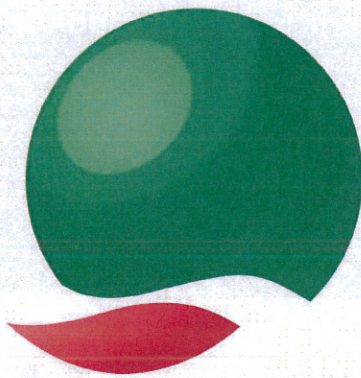
Savoir Circuler : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé

Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route.

Savoir Rouler à Vélo : circuler en situation réelle

Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'appropriier les différents espaces de pratique.

Auprès de qui vous renseigner ?



L'Agglo
Grand Guéret
Communauté

Où trouver l'offre la plus proche de chez vous ?

Toutes les informations sur :

savoirroutelavelo.fr

#SavoirRouleraVelo

et auprès des partenaires



Programme piloté par
le ministère des Sports



Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240307-32_24-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

Le Savoir Rouler à Vélo est une mesure du Comité interministériel de la sécurité routière, pilotée par le ministère des Sports.



Comment encourager la mobilité des enfants à vélo ?

Le **Savoir Rouler à Vélo** répond à votre attente : il permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.

Il s'inscrit dans tous les temps de vie de l'enfant, en club, à l'école, au centre de loisirs, etc.

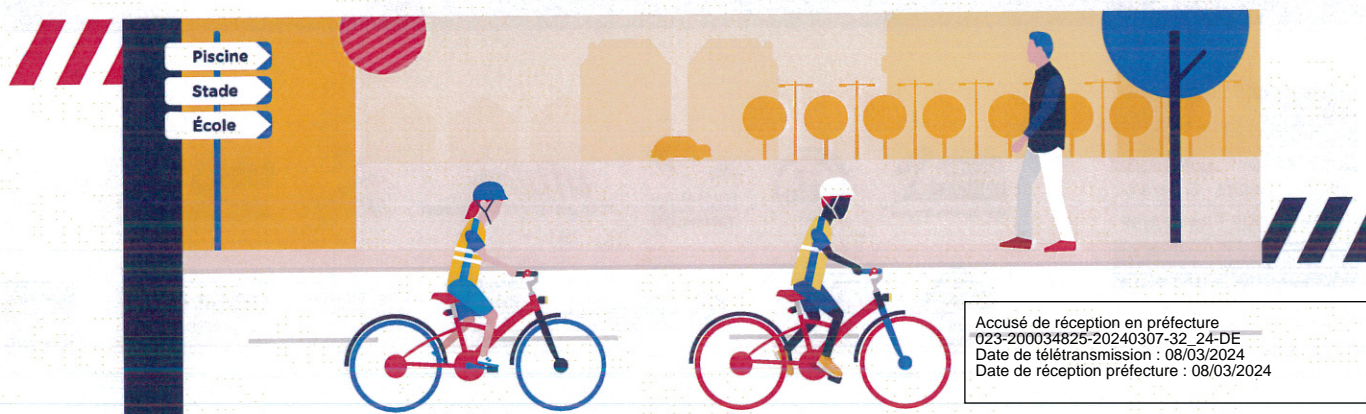
A l'école, il s'intègre parfaitement aux activités du « plan mercredi » et il contribue à valider l'attestation de première éducation à la route - APER.

Pourquoi proposer ce programme aux enfants ?

En 10 heures, le **Savoir Rouler à Vélo** permet aux enfants de 6 à 11 ans de :

- devenir autonome à vélo
- pratiquer quotidiennement une activité physique
- se déplacer de manière écologique et économique

 www.savoirroulervelo.fr



Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240307-32_24-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024